

COMMUNE DE RUSTENHART

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART
DE LA SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2021

Sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER Julie, MOUROUGASSIN Valérie, ROESCH Julie, LOVY Sandrine, ROMAIN Anne-Véronique.

MM BURG Thierry, DIDIER Dominique, HIRYCZUK Gilles, GIUDICI Frédéric, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MULLER Jean-Luc.

Absents excusés et non représentés : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration :

GULLY-VOINSON Mathieu a donné procuration à AMBIEHL Régine ;

GRAFTIEAUX Hélène a donné procuration à KUHN Julien.

M. le Maire propose

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Organisation du temps scolaire dans les écoles
3. Lotissement « L'Ecole » :
vente commune de Rustenhart / SOVIA Rustenhart II
4. Informations
5. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, M. Eric HASSENFRTZ, secrétaire de mairie, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Organisation du temps scolaire dans les écoles

M. le Maire cède la parole à Julie GERRER, Adjointe en charges des affaires scolaires. Elle indique que la dernière délibération sur l'organisation du temps scolaire prise en 2017, valable 3 ans, est arrivée à échéance. Elle avait toutefois été prolongée d'un an sur la base du décret n° 2020-632 du 25 mai 2020.

Aujourd'hui, le conseil municipal doit à nouveau délibérer, même s'il veut reconduire les mêmes horaires.

La procédure et l'échéancier sont les suivants :

- Décision en conseil d'école avant les vacances de février
- Délibération en conseil municipal au plus tard fin avril
- Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale
- Consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) en juin

Elle indique que le Conseil d'Ecole du 12 février 2021 a voté pour la reconduction des horaires actuels, à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h, ceci dans les deux bâtiments scolaires, celui sis 3 rue des Ecoles et celui sis 1 rue de l'Eglise.

Elle propose à l'assemblée délibérante de voter en faveur des horaires actuels, conformément à ceux décidés par le Conseil d'Ecole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de valider l'organisation du scolaire dans les écoles tel que présentés ci-dessus,
- Autorise M. le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

3. Lotissement « L'Ecole » : vente commune de Rustenhart / SOVIA Rustenhart II

M. le Maire rappelle la délibération n° 5 du conseil municipal en date du 3 juillet 2018 approuvant la vente de parcelles communales pour un montant de 1.091.096,00 €. Ceci afin de former le Lotissement de l'Ecole créé par la Société SOVIA. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De valider la vente à la Société Sovia, les biens cadastrés : un terrain comprenant plusieurs parcelles sis à 68740 RUSTENHART, Die Laender,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
26	280/112	Die Laender	00 ha 10 a 69 ca	Terre
26	279/112	Die Laender	00 ha 13 a 98 ca	Terre
26	277/15	Die Laender	00 ha 46 a 50 ca	Terre
26	350/15	Die Laender	01 ha 21 a 38 ca	Terre

Total surface : 01 ha 92 a 55 ca

moyennant le prix de :

UN MILLION CENT SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX EUROS (1.116.790,00 EUR).

Le paiement de ce prix aura lieu de la manière indiquée ci-après :

- Par règlement de la somme de CINQ CENT QUATRE VINGT SIX MILLE CENT TRENTE SIX EUROS (586.136 €), payable, sans intérêts dans les quinze (15) jours de l'acte.
- Par compensation, à due concurrence, avec le coût des travaux de viabilisation de 51.20 ares répartis en 10 lots (25 à 30, 32, 34, 36, 37) avec un accès privatif aux Lots 29-32 que la Société SOVIA s'engage à réaliser sur les lots que le VENDEUR conserve et restant sa propriété, pour un montant global de CINQ CENT TRENTE TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (533.654 €).
- De régulariser toutes constitutions de toutes servitudes pouvant être nécessaires. Aux effets ci-dessus, signer tous actes et pièces, généralement faire le nécessaire.

3. Informations

4. Divers

TOUR DE TABLE

La séance est levée à 20 heures 10 minutes.

Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Organisation du temps scolaire dans les écoles
3. Lotissement « L'Ecole » : vente commune de Rustenhart / SOVIA Rustenhart II
4. Informations
5. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART
de la séance du 04 mars 2021**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 ^{ère} Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 ^{ème} Adjointe		
KUHN Julien	3 ^{ème} Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère Municipale		
BURG Thierry	Conseiller municipal		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		KUHN Julien
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		AMBIEHL Régine
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
LOVY Sandrine	Conseillère municipale		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		
ROESCH Julie	Conseillère municipale		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		